

MÉMENTO POUR LE PAIEMENT DES ARTISTES DU SPECTACLE VIVANT

Sécurité sociale

URSSAF 24

50, rue Claude Bernard - 24022 Périgueux Cedex - 05 53 45 68 00 - www.dordogne.urssaf.fr

Service DUE

L'employeur doit 8 jours avant l'emploi d'un artiste prévenir l'URSSAF.

C'est la déclaration préalable à l'embauche (DPAE). Cette déclaration peut se faire par Internet - www.due.fr

Assurance Chômage

ASSEDIC SPECTACLE

Centre de Recouvrement Cinéma et Spectacle - TSA 70113 92891 Nanterre Cedex 09 - 08 26 08 08 99
www.assedic.fr

Régime général

(rémunération d'un intervenant en formation)

ASSEDIC Aquitaine

TSA 10203 - 33737 Bordeaux cedex 9 - <http://employeur.assedic.fr/assedic> - 08 26 08 08 24

Retraite complémentaire

Obligatoire, cette cotisation dépend du secteur d'activité de l'artiste

Audiens - 74, rue Jean Bleuzen - 92177 Vanves Cedex - 08 11 65 50 50 - www.audiens.org

Congés payés

Versement des congés payés annuels aux salariés artistiques et techniciens

CAISSE DES CONGES SPECTACLES - 7, rue Helder - 75440 Paris cedex 09 - 01 44 83 44 44

www.conges-spectacles.org

Formation professionnelle

La participation à la formation professionnelle est obligatoire.

Les organismes collecteurs dans le régime général sont nombreux, cela dépend de la convention collective

AFDAS C'est l'organisme compétent pour gérer les dispositifs de formation professionnelle à l'intention des intermittents du spectacle.

3, rue au Maire - 75003 Paris cedex 03 - 01 44 78 39 39 - www.afdas.com

Régime général

Uniformation (convention de l'animation) - 61 rue Minvielle - 33000 Bordeaux Cedex - 0820 205 206

Santé au travail

Son recouvrement, pour les intermittents, est assuré par Audiens.

Pour le régime général, affiliation à la médecine du travail de son département

CMB (pour les intermittents)

Centre Médical de la Bourse - 26, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 Paris - 01 42 60 06 77 - www.cmb.asso.fr

FNAS

Obligatoire seulement si vous dépendez de la convention Syndec

FNAS- Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles

185, rue de Choisy - 75013 Paris - 01 44 24 72 72 - www.fnas.net

Pour aller plus loin

Vous trouverez sur le site de l'IRMA dans les fiches pratiques un mémento pour le paiement des artistes avec un tableau récapitulatif des différents taux à appliquer.

Fiche mise à jour : mars 2009

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

Espace culturel François Mitterrand

2, place Hoche - 24000 Périgueux

Tel. 05 53 06 40 00 / info@culturedordogne.fr / www.culturedordogne.fr

